



---

**FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ**

Cette fiche de données de sécurité est fournie conformément aux règlements CE 1907/2006, 1272/2008, 2015/830 et 2020/878

---

**RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise**

## 1.1 Identificateur de produit

- Nom du Produit: Ekoi Lubrifiant Céramique
- Code du Produit: 18179\_47740
- UFI: Ne s'applique pas

## 1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

- Utilisation de la substance/mélange: Lubrifiant

## 1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

- Nom du Fournisseur: Ekoi
- Adresse du Fournisseur: 1090 Avenue des Lions,  
83600 FREJUS,  
FRANCE
- Téléphone: +33 4 84 45 38 04 Web:www.ekoi.com
- Email: Contact@ekoi.fr

## 1.4 Numéro d'appel d'urgence

- Téléphone d'urgence: 112
  - Compagnie: +33 4 84 45 38 04
- 

**RUBRIQUE 2: Identification des dangers**

## 2.1 Classification de la substance ou du mélange

- CLP: Le produit n'est pas classé comme dangereux selon (CE) Nr. 1272/2008 [CLP]

## 2.2 Éléments d'étiquetage

- Mention d'avertissement: Aucun

## Mentions de danger

Aucun

## Conseils de prudence

P102 - Tenir hors de portée des enfants.

## Informations supplémentaires sur les dangers (UE)

## 2.3 Autres dangers

- Non persistant, bioaccumulatif et toxique conformément à l'annexe REACH XIII.
  - Le mélange ne contient pas de substance(s) incluse(s) dans la liste établie conformément à l'article 59, paragraphe 1, de REACH pour avoir des propriétés de perturbateurs endocriniens, ou n'est pas identifié comme ayant des propriétés de perturbateurs endocriniens conformément aux critères énoncés dans le règlement délégué commun. (UE) 2017/2010 ou Règlement Commun (UE) 2018/605 à une concentration égale ou supérieure à 0,1 %.
- 

**RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants**

## 3.2 Mélanges

Benzenamine, N-phenyl-, reaction products with 2,4,4-trimethylpentene

N°CAS: 68411-46-1

N°CE: 270-128-1

---



Cette fiche de données de sécurité est fournie conformément aux règlements CE 1907/2006, 1272/2008, 2015/830 et 2020/878

### RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants (....)

Concentration: <1%  
Danger: H361f, H412  
Catégories: Repr. 2, Aquatic Chronic 3

Distillates (petroleum), hydrotreated heavy naphthenic (<3% DMSO extract)

N°CAS: 64742-52-5  
N°CE : 265-155-0  
Concentration: 10 - 30%  
Danger: Aucun  
Catégories: Non assigné  
Numéro d'enregistrement REACH: 01-2119467170-45

Distillates (petroleum), solvent-dewaxed heavy paraffinic

N°CAS: 64742-65-0  
N°CE : 265-169-7  
Concentration: 10 - 30%  
Danger: Aucun  
Catégories: Non assigné

### RUBRIQUE 4: Premiers secours

#### 4.1 Description des mesures de premiers secours

##### Contact avec la peau

Laver la zone atteinte avec beaucoup de savon et d'eau  
En cas d'irritation cutanée: consulter un médecin.

##### Contact avec les yeux

Si la substance a touché les yeux, les laver immédiatement avec beaucoup d'eau pendant quelques minutes  
Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.  
Lorsqu'il y a doute ou que les symptômes persistent, faire appel à un médecin

##### Ingestion

Rincer la bouche avec de l'eau (seulement si la personne est consciente)  
Donner de l'eau à boire en abondance  
Ne pas faire vomir  
Consulter un médecin si nécessaire

##### Inhalation

En cas d'accident par inhalation, transporter la victime hors de la zone contaminée et la garder au repos  
Lorsqu'il y a doute ou que les symptômes persistent, faire appel à un médecin

#### 4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés

- Pas d'information disponible

#### 4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

- Traiter symptomatiquement

### RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

#### 5.1 Moyens d'extinction

- En cas d'incendie utiliser un média d'extinction propre aux conditions environnantes

#### 5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

- Peut dégager de la fumée nocive et toxique dans un incendie
- Les produits de décomposition peuvent inclure oxyde de carbone

#### 5.3 Conseils aux pompiers

- Porter un Appareil de Respiration



Cette fiche de données de sécurité est fournie conformément aux règlements CE 1907/2006, 1272/2008, 2015/830 et 2020/878

---

## RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie (....)

- Conserver au frais le(s) récipient(s) exposé(s) au feu, en aspergeant d'eau
- Porter un vêtement de protection complet y compris une combinaison de protection chimique
- Aérer la zone

---

## RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

- 6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence
- Porter des vêtements de protection comme pour la section 8
- 6.2 Précautions pour la protection de l'environnement
- Ne pas permettre l'entrée des égouts publics et des cours d'eau
  - Contenir la matière répandue par tous les moyens possibles
- 6.3 Méthodes et matériel pour le confinement et le nettoyage
- Absorber la matière répandue dans de la terre ou du sable
  - Placer dans un récipient étanche
  - Déplacer le matériau contaminé dans un endroit sûr pour en disposer subséquentment
- 6.4 Référence à d'autres rubriques
- Voir Section 8
  - Voir Section 13

---

## RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

- 7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger
- Manipuler et ouvrir le récipient avec prudence
  - Assurer une ventilation adéquate
- 7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités
- Conserver le récipient bien fermé dans un endroit frais bien ventilé
- 7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s)
- Voir Section 1.2

---

## RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

- 8.1 Paramètres de contrôle
- Aucunes limites d'exposition ont été assignées pour cette substance
- 8.2 Contrôles de l'exposition
- Assurer une ventilation adéquate
  - Aucune protection respiratoire requise
  - Porter un vêtement de protection approprié, des gants et un appareil de protection des yeux/du visage

---

## RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

### 9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

- État physique : Liquide
- Couleur : Ambré
- Odeur: Odeur hydrocarbonée
- Seuil d'odeur: Pas d'information disponible
- pH: Ne s'applique pas
- Inflammabilité: Ininflammable
- Propriétés explosives: Non-explosif
- Propriétés comburantes: Aucun
- Point d'éclair: >93°C
- Point d'auto-ignition : Pas d'information disponible
- Solubilité de l'eau: Immiscible dans l'eau



Cette fiche de données de sécurité est fournie conformément aux règlements CE 1907/2006, 1272/2008, 2015/830 et 2020/878

## RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques (....)

- Coefficient de partition (n-Octanole/eau): Non disponible
- Pression vapeur: Pas d'information disponible
- Densité relative: 0.90
- Densité de vapeur relative: Pas d'information disponible
- Taux d'évaporation: Ne s'applique pas
- Température de décomposition : Pas d'information disponible
- Caractéristiques des particules: Ne s'applique pas
- Viscosité : 32 centipoise à 40 °C

### 9.2 Autres informations

Informations concernant les classes de danger physique

Pas d'information disponible

Autres caractéristiques de sécurité

Pas d'information disponible

## RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

### 10.1 Réactivité

- Aucunes réactions dangereuses connues si utilisé selon l'usage prévu

### 10.2 Stabilité chimique

- Cet article est considéré stable sous des conditions normales

### 10.3 Possibilité de réactions dangereuses

- Aucunes réactions dangereuses connues si utilisé selon l'usage prévu

### 10.4 Conditions à éviter

- Conserver à l'écart de la chaleur

### 10.5 Matières incompatibles

- Eviter tout contact avec acide
- Eviter tout contact avec substances comburantes

### 10.6 Produits de décomposition dangereux

- Les produits de décomposition peuvent inclure fumées toxiques

## RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

### 11.1 Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) no 1272/2008

Toxicité aiguë

DL<sub>50</sub> estimée (orale) (ATE) : >2000 mg/kg

LD<sub>50</sub> (cutanée) estimée (ATE) : >4000 mg/kg

DL<sub>50</sub> estimée (inhalation) (ETA) : >20 mg/l/4hr (gas/vapour)

Lésions oculaires graves/irritation oculaire

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis

Corrosion cutanée/irritation cutanée

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis

Sensibilisation respiratoire ou cutanée

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis

Toxicité spécifique pour certains organes cibles (STOT) — exposition unique

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis

Toxicité spécifique pour certains organes cibles (STOT) — exposition répétée



Cette fiche de données de sécurité est fournie conformément aux règlements CE 1907/2006, 1272/2008, 2015/830 et 2020/878

---

## RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques (....)

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis

Mutagénicité sur les cellules germinales

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis

Toxicité pour la reproduction

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis

Cancérogénicité

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis

Danger par aspiration

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis

### 11.2 Informations sur les autres dangers

- Substance not identified as having endocrine disrupting properties according to Regulation (EU) 2017/2100

Propriétés perturbant le système endocrinien

---

## RUBRIQUE 12: Informations écologiques

### 12.1 Toxicité

Benzenamine, N-phenyl-, reaction products with 2,4,4-trimethylpentene

IC<sub>50</sub> (algue) : 870 mg/l (72 hr)

CE<sub>50</sub> (daphnia) : 51 mg/l (48 hr)

CL<sub>50</sub> (poisson) : 1000 mg/l (96 hr)

### 12.2 Persistance et dégradabilité

- Biodégradable

### 12.3 Potentiel de bioaccumulation

- La bioaccumulation est non significatif

### 12.4 Mobilité dans le sol

- immiscible dans l'eau

### 12.5 Résultats des évaluations PBT et vPvB

- Non persistant, bioaccumulatif et toxique conformément à l'annexe REACH XIII.

### 12.6 Propriétés perturbant le système endocrinien

- Le mélange ne contient pas de substance(s) incluse(s) dans la liste établie conformément à l'article 59, paragraphe 1, de REACH pour avoir des propriétés de perturbateurs endocriniens, ou n'est pas identifié comme ayant des propriétés de perturbateurs endocriniens conformément aux critères énoncés dans le règlement délégué commun. (UE) 2017/2010 ou Règlement Commun (UE) 2018/605 à une concentration égale ou supérieure à 0,1 %.

### 12.7 Autres effets néfastes

- Pas d'information disponible  
- Présente peu ou pas du tout de danger à l'environnement

---

## RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

### 13.1 Méthodes de traitement des déchets

- La mise au rebut doit se conformer avec la législation locale, provinciale et nationale

---

## RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

Non classifié comme dangereux pour le transport

### 14.1 Numéro ONU ou numéro d'identification



Cette fiche de données de sécurité est fournie conformément aux règlements CE 1907/2006, 1272/2008, 2015/830 et 2020/878

## RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport (....)

- N° ONU: Ne s'applique pas
- 14.2 Désignation officielle de transport de l'ONU
  - Nom d'expédition: Ne s'applique pas
- 14.3 Classe(s) de danger pour le transport
  - Classe de danger: Ne s'applique pas
- 14.4 Groupe d'emballage
  - Groupe d'emballage: Ne s'applique pas
- 14.5 Dangers pour l'environnement
  - Non classifié
- 14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur
  - Non classifié
- 14.7 Transport maritime en vrac conformément aux instruments de l'OMI
  - Pas d'information disponible

## RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

- 15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement
  - La réglementation CLP s'applique au Royaume-Uni
  - La réglementation COSHH s'applique au Royaume-Uni
  - Lorsque la réglementation du Royaume-Uni est citée; pour les autres nations les réglementations correspondantes doivent être identifiées
  - Risque pour l'eau, classe (Compagnie): 1
- 15.2 Évaluation de la sécurité chimique
  - Une évaluation REACH de la sécurité chimique n'a pas été effectuée.
  - Cette Fiche de Données de Sécurité ne constitue pas une évaluation des risques en milieu de travail

## RUBRIQUE 16: Autres informations

Texte non spécifié avec les codes de phrase type s'ils sont utilisés ailleurs dans la présente fiche de données de sécurité : H361f: Susceptible de nuire à la fertilité. H412: Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Abbreviations and acronyms:

ADR = Accord européen relatif au transport international des marchandises Dangereuses par Route  
 RID = Règlement concernant le transport international ferroviaire de marchandises dangereuses  
 ADN = Accord européen relatif au transport international des marchandises dangereuses par voie de navigation intérieure  
 ATE = acute toxicity estimate  
 CAS = Chemical Abstracts Service  
 CLP = Classification, Labelling and Packaging

DMEL = Derived Minimum Effect Level  
 DNEL = Derived No Effect Level

EC50 = Median effective concentration  
 ECB = European Chemicals Bureau

EEC = European Economic Community

EINECS = European Inventory of Existing Commercial Chemical Substances

ELINCS = European List of Notified Chemical Substances

GHS = Globally Harmonized System of Classification and Labelling of Chemicals

IATA = International Air Transport Association  
 IBC-Code = International Code for the Construction and Equipment of Ships carrying Dangerous Chemicals in Bulk  
 IC50 = Inhibition concentration, 50%  
 IMDG = International Maritime Code for Dangerous Goods



Cette fiche de données de sécurité est fournie conformément aux règlements CE 1907/2006, 1272/2008, 2015/830 et 2020/878

---

## **RUBRIQUE 16: Autres informations (....)**

IUCLID = International Uniform Chemical Information Database

LC50 = Lethal concentration, 50%

LD50 = Median lethal dose, 50%

LC0 = lethal concentration, 0%

LOAEL = lowest-observed-adverse-effect level

MARPOL = International Convention for the Prevention of Marine Pollution from Ships

NOAEL = No Observed Adverse Effect Level

NOEC = No Observed Effect Concentration

PBT = Persistent, Bioaccumulative and Toxic substance

PNEC = Predicted No-Effect Concentration

REACH = Registration, Evaluation, Authorisation and Restriction of Chemicals

STP = Sewage Treatment Plant

TLV®/TWA = Threshold limit value – time-weighted average

TLV®STEL = Threshold limit value – short-time exposure limit

VOC = Volatile Organic Compounds

vPvB = very Persistent and very Bioaccumulative

Cette fiche de données de sécurité est fournie conformément aux règlements CE 1907/2006, 1272/2008, 2015/830 et 2020/878

Ne pas mélanger avec aucuns autres produits

Avoir recours à de bonnes pratiques d'hygiène personnelle

Les informations fournies ci-dessus sont basées sur l'état actuel de nos connaissances du produit au moment de la publication. Elle est donnée de bonne foi et aucune garantie n'est impliquée en ce qui concerne les spécifications ou la qualité du produit. L'utilisateur doit se satisfaire que le produit est parfaitement adapté à son but.